



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 77560

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude des salariés de la structure « Culture commune » qui se situe à Loos-en-Gohelle dans sa circonscription. En effet, 9 emplois sont menacés sur une trentaine que compte cet établissement, qui a attiré, pendant la saison 2004-2005, 30 144 spectateurs autour de 59 spectacles pour un total de 139 représentations. Outre les emplois, les populations des 35 communes perdront donc la possibilité d'accéder à des activités telles que la musique, celles liées au patrimoine et à la mémoire, qui seront abandonnées et, de plus, la fermeture de l'espace multimédia est également envisagée. Culture commune est un outil à fort potentiel qui permet de dynamiser la culture vivante en organisant des festivals de musique, en animant des ateliers de théâtre, de danse, de musique ; elle assure même des formations et des coproductions. Sachant que la culture est un facteur déterminant de la cohésion sociale et aussi un espace de liberté, il lui demande de lui préciser si le Gouvernement a l'intention de débloquer des subventions exceptionnelles afin de pérenniser les emplois et toutes les activités de la structure Culture commune.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication fait savoir à l'honorable parlementaire que son département ministériel s'attache fermement à soutenir et accompagner « Culture commune », établissement appartenant au réseau des scènes nationales. « Culture commune » est constituée sous la forme d'une association intercommunale de développement artistique et culturel qui regroupe 34 communes du bassin minier dans le Pas-de-Calais sur trois communautés d'agglomération (CommunAupole Lens-Liévin, Artois Comm., Hénin-Carvin). « Culture commune » est une scène nationale pluridisciplinaire (théâtre, arts de la rue, cirque, écritures théâtrales, danse contemporaine, danse urbaine, jeune public, lecture, multimédia, musiques actuelles, musiques du monde) qui présente une double originalité : proposer au public des actions artistiques (avec une orientation interdisciplinaire affirmée) axées sur les oeuvres et la création contemporaine ; mettre en oeuvre des projets culturels intercommunaux à l'échelle d'un territoire, en collaboration avec les villes adhérentes : diffusion de spectacles, créations, coproductions, résidences d'artistes, développement de formations artistiques (ateliers de pratique, cours, stages, formation, sensibilisation, diffusion de spectacles) et élargissement des publics. Dans le cadre de la réhabilitation et de la revalorisation du patrimoine minier, « Culture commune » s'est installée en 1998 à Loos-en-Gohelle sur le site du 11/19 (la Base 11/19) dans l'ancienne salle des Pendus, devenue fabrique théâtrale (3 salles de répétitions). La fabrique théâtrale est un espace mis à la disposition des artistes et dédié à la recherche, à la création artistique et à la formation. Cette structure a cependant traversé une grave crise en 2005, matérialisée par un déficit important (540 000 euros) principalement dû à la mise en oeuvre d'opérations exceptionnelles dans le cadre de Lille 2004, capitale européenne de la culture ayant entraîné des surcoûts imprévus et la non perception de produits attendus. L'ensemble des collectivités publiques partenaires et l'Etat se sont alors mobilisés afin d'apporter un soutien exceptionnel à la structure. Actuellement, les subventions publiques exceptionnelles votées atteignent un montant total de 333 000 euros, dont une participation exceptionnelle de mon département ministériel de 50 000 euros. L'autre partie de la dette devrait

être apurée par le recours de la structure à un emprunt. La crise a nécessité une réorganisation de la structure en termes d'emplois : « Culture commune » comptait 32 salariés permanents (31,36 ETP). Actuellement, sept salariés ont accepté de bénéficier d'une convention de reclassement personnalisée. Cette crise a cependant révélé une difficulté structurelle et un travail de réflexion sur une restructuration est en cours. Ainsi, au-delà du redressement de la situation financière de « Culture commune », il est important que cet établissement reparte sur des bases financières stables avec un projet recentré sur les activités essentielles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77560

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10263

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 3911